



Compte Rendu du CA de l'UL du 15/12/2015 par les représentants des BIATSS SnpTES – A&I UNSA

Le CA débute à 9h10

Procurations : 4

1. Informations du Président et du Vice-président

Le CA accueille de nouveaux représentants en Collège A, B et étudiant.

L'audition aura lieu le 19/01/2016 pour le dossier ISITE.

Le CNESER de jeudi prochain permettra peut-être de connaître la dotation UL 2016.

Pour l'évaluation 2017 de l'UL, l'autoévaluation est en cours. Toutes les universités du Grand Est sont dans la même vague, ce qui est logique, mais aussi celles de la région PACA.

Le Président de l'UL a été élu Président de l'association des universités de la Grande Région.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 novembre 2015

Vote : 1 refus de vote, 1 abstention, autres pour

Affaires Financières

3. Budget Rectificatif n° 2 – 2015

La VP Finances présente une augmentation de 793 k€ de la masse salariale (réduction identique du fonctionnement pour les fluides) : effet des primes d'intéressement plus importantes que prévu, augmentation au niveau du CET, etc. Le reste est inchangé.

Une de vos représentants demande si des économies ont été réalisées sur les fluides du fait de la météo ?

Le Directeur de la DBF (Direction du Budget et des Finances) explique que l'enveloppe des fluides avait été augmentée au BR1 par précaution, car une dotation supplémentaire nous avait été allouée. On est revenu à un niveau plus bas.

Vote : 1 contre, 5 abstentions, autres pour.

Vos élus se sont abstenus comme ils l'avaient fait pour le BR1.

4. Budget 2016 dont Plan d'Action des Achats 2016 et présentation de l'annexe immobilière du PAP (information)

La VP Finances présente le budget dans sa nouvelle définition (GBCP : Gestion Budgétaire Comptable Publique). Elle détaille les nouveautés du budget via 10 tableaux, dont 4 sont à voter au CA.

Tableau 1 : tableau des emplois, qui intègre les personnels de l'ENIM



Tableau 2 : recettes et autorisations budgétaires, décomposé en 2 masses : les AE (Autorisations d'Engagement), qui ont un plafond limitatif, car on ne peut dépenser plus que la limite fixée), et les CP (Crédits de Paiement), qui correspondent à ce qui sera effectivement payé, et peuvent être différents des AE (sauf pour la masse salariale).

La Masse salariale (MS) est budgétée à hauteur de 452,8 M€ soit une évolution de 14,9 M€ de plus que l'an dernier. Une grosse partie de cette augmentation correspond à l'intégration de l'ENIM (+11,1 M€), puis le GVT (+3,3 M€), le FIPH (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées) (+ 1 M€), l'IPAGE (+ 821 k€), le RIFSEEP (800 k€), etc. Mais les gels d'emplois diminuent la MS de 2,9 M€. Le solde budgétaire (recettes – CP) est négatif, de 1,3 M€. Les dépenses de personnels représentent 79% des crédits de paiement, le fonctionnement 14,1%, l'investissement 7%.

Des opérations pluriannuelles sont définies (723, pour 203 M€) et un certain nombre d'opération fléchées (12, pour 100 M€) sont suivies.

Tableau 4 : équilibre financier, il définit le solde de trésorerie, qui n'est pas identique au solde budgétaire, car il intègre d'autres opérations nos soumises à l'opérateur (ex. encaissement et reversement de la TVA). Le solde de trésorerie, pour 2016, est positif de 2,8 M€ car nous recevrons plus de TVA que nous n'en reverserons au cours de cette année.

Tableau 5 : opérations au nom et au compte de tiers qui ne passent pas par l'ordonnateur (opérations mentionnées ci-dessus).

Tableau 6 : situation patrimoniale : création ou destruction de richesse au cours de l'année. Le résultat prévisionnel est de +15 k€ pour un budget total de 554,4 M€. La CAF est de 9,9 M€.

Equilibres et soutenabilité : selon les indicateurs associés, le budget 2016 est équilibré mais tendu. La Capacité d'Autofinancement (CAF) prévisionnelle s'effrite. Le Fond de roulement (FdR) est prélevé pour 3 M€ (acquisition du 91 avenue de la Libération), 0,9 M€ (investissement ENIM), 1,65 M€ (mise en sécurité et accessibilité), 0,9 M€ (indemnités du PPP du plan Campus, recette perçue de l'Etat), soit 6,6 M€ au final.

La GBCP apporte de nouveaux indicateurs :

- Solde budgétaire (tableau 2) : -1,3 M€
- Une trésorerie solide, avec une variation positive de 2,5 M€
- Le niveau des restes à payer : AE – CP, augmente de 8,3 M€

En conclusion, la difficulté cette année consiste à changer de concepts pour appréhender le budget, et à définir un « point de départ » pour basculer de l'ancien système vers le nouveau.

Un Budget Rectificatif (BR) est à prévoir dans la foulée du compte financier 2015 pour confirmer précisément l'état de la situation 2015. Les BR au 1^{er} semestre deviendront récurrents, ainsi que ceux de fin d'année pour la reprogrammation des AE et CP portant sur les opérations pluriannuelles.

Focus sur l'immobilier : plus de surfaces en 2015 (notamment livraison du bâtiment de l'IJL). L'insuffisance de capacité d'investissement est le principal frein à la réduction de nos surfaces. Par ailleurs, le bâtiment IJL n'étant pas opérationnel, le bâtiment Saurupt n'est pas encore libéré, donc la réduction de nos surfaces prend du retard.

Un représentant du Collège B note que le déficit de la fondation NIT amoindrit le résultat de l'Etablissement. Quelle explication ? Dans les recettes du budget initial, il est précisé que la subvention pour charge de service public (SCSP, la dotation Etat) de l'ENIM est intégrée, mais a-t-on intégré dans les ressources propres celles de cette Ecole ?



Remarque : espérons que ce qui sera présenté au CNESER jeudi correspondra, mais pas certain...

Une de vos représentants insiste sur la difficulté à comparer les budgets 2015 et 2016 du fait du passage à la GBCP. Elle a des soucis de compréhension sur certains chiffres correspondant aux personnels : pourquoi passe t'on de 500 à 800 k€ sur l'enveloppe à destination des personnels en responsabilité ? Pourquoi 800 k€ supplémentaires sur le RIFSEEP qui doit se faire à budget constant ? Une extension de 117 k€ sur les NBI est présentée, or il reste 1200 points à distribuer, soit environ 70 k€. A quoi correspond la différence ?

Un représentant du Collège A remarque que les recettes ne sont pas plafonnées. Si on reçoit plus de recettes, sera t'on bloqué par la limitation des AE ?

Un représentant du Collège B signale qu'on ne voit plus de nouveaux gels de postes, mais les postes déjà gelés le restent. Peut-on envisager le dégel ?

Pour le Président, le gel, pour le moment, sert à compenser le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) non abondé par l'Etat. Pour le moment, pas de gel nécessaire, mais pas de dégel possible. Le GVT, dit-on, pourrait devenir naturellement négatif, ce qui permettrait de faire de l'emploi supplémentaire, mais ça reste à voir...

La VP Finances confirme que si nos recettes sont meilleures que prévu, il faudra effectivement voter un nouveau BR pour ajuster les AE. Le Président ajoute que ce sera le cas si par exemple nous sommes élus à l'ISITE.

Le Directeur de la DBF indique que le budget ENIM est intégré en totalité (voté le 19/11). L'ENIM passe aux RCE du fait de son intégration dans l'UL.

Le Président dit qu'un peu plus de 100 k€ (à la charge de l'UL, mais on espère que l'Etat prendra en compte) sont liés à l'augmentation du régime indemnitaire des personnels de l'ENIM.

Le Directeur de la DBF, concernant la fondation, explique qu'il existe des dons manuels affectés, qui sont des dons donnant lieu à des dépenses effectuées dans les années ultérieures. Cela a une influence sur le résultat financier de la fondation. Par ailleurs, son budget a été voté très tard et il y a des éléments à retravailler.

Le DRH ajoute que l'extension en année pleine de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels de catégorie A et de ceux en responsabilité explique l'augmentation de 800 k€. L'enveloppe pour le passage au RIFSEEP correspond à 2 prévisions : repyramider les fonctions au sein du RIFSEEP (cela n'a pas été fait dans la première version) et attendre les textes sur le CIA (annoncés pour le premier semestre) qui sera à décider au CA. En ce qui concerne les NBI, il y a la mise en œuvre de la NBI et également des points de NBI vacants sur la première phase.

Un représentant des collectivités note que sur le CPER 2015-2020, il n'y a rien prévu concernant l'immobilier au niveau des collectivités. Or on note dans le budget des financements CPER. Le Président répond que 30 M€ d'immobilier sont prévus au titre de l'Etat seul (afin de finir des opérations : IJL, déménagement MIM et LEM3, FST, ESPE Maxéville, etc.).

Un représentant du Collège B trouve que la ressource humaine devient une variable d'ajustement, susceptible d'adaptation en fonction du budget plus qu'en fonction de grands projets. Les acteurs qui peuvent fournir de la ressource propre (apprentissage, etc.) sont sous pression, et se demandent pourquoi les économies générées vont abonder un nouveau système de primes pour la « techno-structure ». Il faudrait plutôt libérer les énergies sur le terrain. Comme ce budget entérine un certain nombre de décisions portant sur un modèle dont on ne voit pas toujours le sens, il ne peut voter pour.



Le Président rétorque que le budget est prévisionnel, il entérine des points qui pourront être votés par le CA (RIFSEEP, IPAGE, NBI). On prévoit des enveloppes budgétaires sur ces points, mais si les votes n'ont pas lieu, les dépenses associées n'auront pas lieu. Il y a plutôt une reprise des activités de formation continue par ailleurs.

Vote : 6 contre, autres (21) pour.

Vos représentants se sont prononcés contre ce budget, car il intègre le gel de postes, un a priori sur l'IPAGE, etc. Ce n'est pas un vote contre le budget « technique », mais malheureusement ce budget n'est pas un budget « politique » mais un budget comptable.

Vote sur le plan prévisionnel des achats : unanimité pour

5. Remise gracieuse et admission en non-valeur

Vote : unanimité pour

6. Sortie des biens de l'inventaire

Vote : unanimité pour

7. Acceptation de dons

Vote : unanimité pour

Ressources Humaines

8. Régime indemnitaire spécifique attaché à certaines fonctions d'administration et de gestion de l'Établissement

Le Président rappelle ce qui a été fait sur le régime indemnitaire BIATSS et sur les primes Enseignants-Chercheurs (EC), sur les contractuels, etc. depuis 2012 : harmonisation progressive car on partait de situations très disparates, contraintes budgétaires à considérer, etc.

2012-2013 : effort sur les BIATSS catégories B et C, les contractuels, etc. soit 1,65 M€ en année pleine. En parallèle, harmonisation de la reconnaissance des fonctions de direction, des critères d'attribution de la PEDR (pas de plafonnement), mise en place de Primes de Responsabilité Pédagogique (PRP) et des Primes pour Charges Administratives (PCA).

2013-2014 : Arrivée des BIATSS de catégorie C au taux 5,2 + catégories B au taux 5, soit +0,7 M€ en année pleine. Mise en place d'un dispositif d'intéressement et reconnaissance des fonctions d'assistant de prévention (+110 k€), harmonisation de la PFI.

2014-2015 : passage des BIATSS catégorie A au taux 5, mesures complémentaires du gouvernement pour les personnels C et B, réforme de la NBI, prime des assistants de



prévention, reconduction de l'investissement dans la Prime d'Investissement. Et désormais dernière brique du dispositif, reconnaissance des fonctions de directions (directeur et sous-directeurs en central, responsables administratifs en composantes et laboratoires). Soit + 500 k€.

C'est la fin d'un cycle complet. En perspectives pour 2016, un nouveau cycle s'ouvre avec le RIFSEEP. Les textes sont votés pour l'AENES, mais pas pour l'ITRF (courant 2016 ?). Ce sera un grand chantier, car désormais on reconnaît des fonctions et la « manière de servir ». Les taux de type 5 n'auront aux dires du Président plus de sens dans le futur.

L'IPAGE proposée s'intègre dans le cadre du RIFSEEP. En parallèle un nouveau cycle se mettra en place : augmentations ciblées pour catégories B et C, puis A en responsabilité, etc.

L'IPAGE tient au fait qu'être directeur ou sous-directeur de grandes directions dans l'UL est une fonction de haute responsabilité. Malheureusement nous perdons des personnes, ou des personnes ne veulent pas venir, car pour les personnels de l'AENES, le régime indemnitaire est nettement moindre que ce qui est proposé dans l'Education Nationale. A titre de comparaison, le total des primes administratives et PCA pour les EC est de 950 k€/an, et ce qui est proposé pour les responsables administratifs BIATSS est de 500 k€/an. Ce que nous mettons en place ici est proche de ce qui a été mis en place à Bordeaux, et qui est en cours de discussion dans d'autres universités.

L'IPAGE sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 pour ne pas se superposer à la PI. Et par ailleurs, elle s'intégrera dans le RIFSEEP.

Une de vos représentants signale que, concernant les agents de prévention, il s'agit de récompenser des volontaires. Le taux 5 n'est plus du tout un taux de référence, notamment dans les Rectorats (on est à 6, voire 7). La PI n'est pas équitable car distribuée selon des critères discutables. Le RIFSEEP est clivant au niveau syndical, effectivement, car il s'agit d'une individualisation des primes. Un courrier a été transmis aux administrateurs, nous ne reviendrons pas dessus.

Le principal problème, c'est un dialogue social en panne à l'UL. Le CT a déjà donné des avis unanimement contre des décisions, le Président l'a déjà reconvoqué sans faire évoluer ses positions entre deux Comités, puis le CA a voté ces propositions. Les élus au CT ont toujours eu à cœur de privilégier le dialogue dans l'intérêt des personnels qu'ils représentent.

Pour le Président, il y a eu seulement 2 ou 3 votes unanimement contre depuis 2012. Vous ne parlez pas du nombre de fois où la Présidence a proposé que des textes ne soient pas votés pour les retravailler. Des GT ont lieu, à foison, sur le sujet. Mais si les gens viennent et disent simplement qu'ils ne participeront pas, où est le dialogue ? Vous présentez un point qui cache l'ensemble du travail qui est fait en CT. Le dialogue social n'est pas en panne, mais il est crispé, c'est certain. Le Président a reçu les organisations syndicales les unes après les autres, a écouté leurs propositions. C'est difficile de trouver des accords systématiques. C'est un vrai souci que nous ne soyons plus attractifs quant à un certain nombre de fonctions.

Le DGS ajoute qu'on ne peut accepter que soit dit que le dialogue social est en panne. Des GT multiples ont lieu, les textes sont discutés plusieurs fois, le CHSCT est réuni sans doute plus que dans la plupart des universités françaises. On est transparent, rien n'est mis sous le tapis.

Un représentant du Collège BIATSS intervient purement sur l'IPAGE : son syndicat est parfaitement pour la reconnaissance des fonctions des personnels, non seulement en central mais également dans toutes les composantes. Mais sur la forme, un problème se posait : on aurait pu certainement attendre l'arrivée du RIFSEEP, et activer d'autres leviers. Cette prime, telle que présentée maintenant, est assez clivante. Il constate avec



intérêt que les choses ont bougé : le non cumul avec la PI est pris en compte, il note l'engagement du président à relancer des discussions. Il s'abstiendra donc sur le vote.

Un de vos représentants souhaite insister sur la reconnaissance par le SNPTES et A&I des efforts qui ont été faits depuis 2012. Nous sommes également, que ce soit clair, pour une reconnaissance raisonnée et raisonnable des fonctions administratives entre autres. On peut noter que dans des Directions importantes de l'UL, il ne faudrait pas forcément arrêter l'IPAGE aux sous-directeurs, à l'échelon inférieur des personnels sont également en très forte responsabilité.

Une représentante du Collège B remarque que l'évolution de la technicité des personnels est très positive, mais est-ce une évolution légitime ? Le problème est lié à la LRU. Maintenant qu'on constate cela, il faudrait un débat pour déterminer comment sortir de la LRU.

Le Président note que GBCP et RIFSEEP sont des outils intéressants, mais demandent plus de technicité. Ils nous sont imposés, à nous de les utiliser.

Un autre représentant du Collège B signale que la qualité du dialogue social ne se mesure pas au nombre de réunions, mais plus au nombre de fois où les lignes peuvent bouger par l'échange. On a encore des progrès à faire dans le domaine.

Le Président acquiesce : on peut toujours s'améliorer, sur certains votes, il faut tout de même faire la différence entre le moment où on donne un avis en conseil ou comité et le moment où on décide au CA (avec les conséquences associées).

Un représentant des personnalités extérieures explique qu'en Allemagne, il existe très peu de primes dans les universités, donc c'est difficile pour lui de différencier ce qui est son travail et ce qui est sa valeur ajoutée. Il serait plus logique d'augmenter les salaires.

Vote : 6 contre, 2 abstentions, autres pour.

Vos élus se sont prononcés contre l'IPAGE, non sur le fond mais sur la forme (non revalorisation pour les catégories C et B, montants finaux proposés, etc.) et compte-tenu de la façon dont le dossier nous a été soumis.

9. Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les personnels de l'AENES

Le Président précise que depuis le début de l'UL, on a considéré l'ensemble des personnels et donc il a été acté avec les organisations syndicales que la mise en place finale du RIFSEEP aurait lieu seulement lorsqu'on connaîtrait exactement les textes pour tous les corps.

La VP RH explique la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2016 pour l'AENES : une IFSE (liée à la fonction) et un CIA (Complément Indemnitare Annuel). Un cadre est donné par le MESR par corps, et des groupes de fonctions sont définis à l'intérieur de ces corps. Il est proposé aujourd'hui un rattachement des agents dans des groupes de fonctions provisoires, puisque l'UL s'engage à retravailler ces fonctions en parallèle avec ce qui se fera pour l'ITRF. Les agents auront un droit de réponse quant au groupe de fonctions qui leur sera proposé. Un comité de suivi sera mis en place en concertation avec les syndicats. Le régime indemnitaire des agents sera maintenu, et les dispositions financières envisageables seront définies après le compte de résultats, pour mise en œuvre en septembre 2016.

Le DRH ajoute que les textes définissant le régime indemnitaire des personnels AENES sont abrogés au 31/12/2015, il faut donc un nouveau cadre (IFSE) au 1^{er} janvier 2016.



Pour l'ITRF, les textes sont annoncés en mars-avril 2016 pour application rapide sans doute (2 mois ?). Deux groupes de fonctions ont été définis en catégorie C, 3 en catégorie B, et 4 en catégorie A. Le répertoire des métiers a été utilisé pour définir la classification de chaque poste, en fonction aussi de l'entretien professionnel des agents et de leur fiche de poste. En catégorie A, ces éléments ont été complétés en fonction des caractéristiques des postes.

Ce que toucheront les agents en janvier 2016 est équivalent à ce qu'ils touchaient en décembre 2015. Pour le futur, en BAP J de l'ITRF, on croisera des métiers identiques à ceux de l'AENES. Une information provisoire des personnels AENES aura lieu en janvier, afin d'avoir des retours de leur part si nécessaire.

Certains syndicats ont proposé de mettre tous les personnels dans le groupe de fonctions le plus bas (fonctions usuelles). Cela poserait un souci juridique et ouvrirait la voie à des recours.

Vote : 6 contre, autres pour.

Vos élus se sont prononcés contre la mise en place du RIFSEEP selon la modalité proposée par l'UL, et parce que cette nouvelle prime conduit à une individualisation égoïste des rémunérations.

10. Campagne d'emplois : publication des postes au recrutement 2016

La VP RH explique que la maîtrise de la masse salariale ne nous impose pas de gels d'emplois supplémentaires, mais pas de dégel possible en l'état. Les grands principes sont d'initier une politique de redéploiement des postes EC ; de définir différemment les postes EC (1/2 poste Collégium, 1/2 poste Pôle Scientifique) ; de tenir compte des contraintes ministérielles pour le recrutement BIATSS : PACTE, BOE, Sauvadet (60 au lieu de 80).

Pour les postes EC : 111 publications, dont 1 BOE, 1 mutation (57 postes gelés).

Pour les postes BIATSS : 186 publiés dont 91 concours, 20 BOE, 15 PACTE. 58 postes non publiés (parfois occupés par des contractuels) et 21 postes gelés.

Une de vos représentants note que les modalités de campagne changent d'une année sur l'autre. Nous avons reçu l'an dernier la liste de tous les postes vacants avec leur utilisation (publication, gel, etc.) et cette année nous avons juste les postes publiés.

Un représentant du Collège B souhaiterait des précisions quant à un poste de PRAG à l'UFR Scifa (Metz).

La VP RH indique que le poste a bien été redéployé de physique vers sport et passera devant le CA au printemps 2016.

Une représentante du Collège B pense que la répartition 1/2 Collégium 1/2 Pôle risque de conduire à une sclérose car on « force » le choix sur un laboratoire et une composante. Il existe des « dettes » liées au repyramidage. Cela part de cette année, mais il en existe depuis 2012, il faut en tenir compte.

Le Président répond qu'on est en train de trouver une forme de maturité sur la campagne EC. La répartition des emplois essaie de se baser sur les priorités des Collégiums et Pôles Scientifiques, et pas sur l'historique. Il faut un dialogue plus nourri qu'avant.

Vote : 7 abstentions, autres pour.



11. Campagne d'avancement 2015 des personnels contractuels : volume de promouvables

Le DRH explique que le règlement de gestion des personnels contractuels prévoit que des promotions soient possibles, pour certaines catégories de contractuels. Le nombre de promotions est fonction du nombre de promotions de titulaires. 11 promotions de grades sont possibles, mais 0 pour les promotions de corps. On tient compte des reliquats, donc des promotions de corps seront sans doute possibles l'an prochain.

Vote : unanimité pour.

12. Déclaration des conflits d'intérêts dans le cadre du recrutement des enseignants-chercheurs par les comités de sélection (information)

La VP RH explique que ce texte est issu des travaux en CA restreint sur des situations de conflits d'intérêts pouvant surgir dans certains comités de sélection EC.

Le Président ajoute que ce genre de choses a été mis en place à l'Université de Reims.

Patrimoine Immobilier

13. Acquisition de surfaces complémentaires au 91 avenue de la Libération à Nancy et mandat au Président pour établir les actes afférents

Le VP Patrimoine Immobilier (PI) explique que le bâtiment 91 avenue de la Libération à Nancy est partagé entre l'Etat (au compte de l'UL) et le Grand Nancy (2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} étages). La CUGN a indiqué à l'UL que Pont-à-Mousson SA a quitté le 2^{ème} étage qui est vide. La Maison de la finance occupe le 4^{ème} et le 5^{ème}, et souhaite rester. Le 2^{ème} étage pourrait satisfaire le besoin de l'UL pour déménager l'agence comptable située rue Jacquinet dans un bâtiment sous bail privé, le coût de la location étant élevé. Le Grand Nancy souhaitant céder la totalité des surfaces, l'UL est intéressée puisqu'elle peut récupérer les loyers de la Maison de la Finance. On peut également rapatrier la DP située au château du Montet. Le retour sur investissement de l'opération est de 7 à 8 ans.

Coût de l'opération : 3,45 M€ moyennant une reprise sur FdR, avec augmentation de la capacité de fonctionnement de l'UL de 485 k€ par an.

Une de vos représentants, en tant qu'utilisateur actuel du bâtiment, demande ce qui est envisagé pour le parking des personnels ?

Le VP PI signale qu'on peut récupérer quelques places au pied du bâtiment. Et le Président ajoute qu'il y a également des places disponibles sur le centre d'affaires à côté. Il faut négocier celles-ci.

Vote : 1 refus de vote, autres pour.



14. Programmation triennale 2016-208 des travaux du Programme Pluriannuel des Investissements Immobiliers (PP2I) de l'Université de Lorraine

Le VP PI indique que la programmation triennale des investissements immobiliers est validée par la Commission du Patrimoine Immobilier. Il est proposé que le CA se prononce également, notamment pour acter les priorités.

Vote : 1 refus de vote, autres pour.

15. Contrat de partenariat public-privé relatif au projet domanial Biologie-Santé et mandat au Président pour établir les actes afférents

Le VP PI précise que cela concerne 2 bâtiments neufs sur le site de Brabois.

L'offre retenue la plus intéressante économiquement est celle d'Eiffage. Suit une présentation du projet et des caractéristiques du contrat (coût à long terme, maintenance et optimisation des coûts associés, pénalités, entretien).

Quelques chiffres : coût d'investissement : 43,6 M€, redevance annuelle de 3 M€ pris en charge par l'Etat sauf entretien-maintenance de 279 k€.

Un représentant du Collège A s'interroge sur l'impact environnemental du bâtiment. On ne parle pas de bâtiment à énergie positive, on met en avant les places de parking, quelle stratégie pour restaurer les habitats détruits ?

Le VP PI signale qu'il y a des coûts derrière tout cela, nous n'avons pas les moyens de construire un bâtiment à énergie positive. Pour le reste, nous pouvons encore faire des modifications dans le bon sens. Pour les transports, il y aura un moment difficile entre la mise en place du campus (2018) et le remplacement de la ligne T1 de Réseau Stan (2022 ?). Il faudra voir comment étaler les horaires de rentrée des étudiants le long de la T1.

Les représentants étudiants indiquent qu'ils vont voter contre, car ils n'ont pas été associés au projet. Pendant 4 ans, il faudra se débrouiller avec une offre trop faible de transports en commun.

Le Président répond que nous discutons avec Réseau Stan sur le cadencement et les horaires de début de cours. Une maison de l'étudiant était prévue dans une tranche conditionnelle financée par le CD54, mais on n'aura pas le financement. Il faudra donc trouver d'autres sources.

Un représentant extérieur du CA signale la possibilité comme à Sarrebruck de construire des parkings à étage.

Les étudiants s'étonnent qu'on mette 5 M€ dans l'animalerie alors que dans 10 ans peut-être, l'expérimentation animale n'existera plus...

Le Président rétorque que c'est souhaitable, mais on ne sait pas encore comment faire pour remplacer cela. Par ailleurs, dans l'animalerie, il existe des surfaces biologiques reconfigurables.

Une représentante du Collège B signale qu'il y a des bruits auprès des personnels de modification des organigrammes.

Le Président répond que la seule chose prévue, et depuis longtemps, c'est la mutualisation des services techniques. Rien d'autre n'est envisagé pour le moment.

Les étudiants demandent ce que deviennent les étudiants de PACES à Lionnois ?



Le VP PI répond que Lionnois sera conservé dans un premier temps. La PACES restera en 2018-2019 sur ce site. La logique serait d'abandonner le site Lionnois en resserrant le fonctionnement sur la FST et Brabois.

Vote :

- approbation du contrat de partenariat : 8 contre, autres pour
- approbation et signature du contrat indemnitaire : 8 contre, autres pour
- acte d'acceptation lié à l'accord indemnitaire : 8 contre, autres pour
- convention de délégation de paiement : 8 contre, autres pour
- approbation et signature de l'acte d'acceptation : 8 contre, autres pour

Vos élus se sont prononcés contre sur l'ensemble de ces points du fait du Partenariat Public Privé (PPP) mis en jeu.

Etudes & Insertion Professionnelle

16. Dépôt des demandes d'habilitation devant la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)

Le Directeur du Collegium L-INP indique que la CTI rend des avis au Ministre en charge de l'ES pour que le MESR habilite les Ecoles à délivrer ou pas le titre d'ingénieur. Il est extrêmement rare que le Ministre ne suive pas l'avis. En général, l'habilitation est dite pleine (6 ans). Mais des habilitations de 3, 1, voire une non habilitation sont possibles. L'habilitation est assortie de « recommandations » qui ont plutôt titre d'injonction. Toute autre formule que l'habilitation pleine (sauf pour nouvelle formation) est déjà une sanction. Pour l'instant, cela est désynchronisé avec l'évaluation HCERES. La CTI propose un cahier des charges extrêmement précis, et possède des exigences en matière de qualité, d'amélioration continue, etc. La procédure commence par un dossier d'autoévaluation, puis une demande d'habilitation à déposer pour le 15/12/2015, puis des audits en mars 2016 et une séance plénière en juin 2016. L'ENIM est dans le même calendrier. La lettre de demande d'habilitation est cosignée par le Directeur de l'Ecole, le Président du Conseil d'Ecole et le Président de l'Université. Les dossiers de demande d'habilitation seront transmis aux administrateurs au prochain CA.

Vote : 1 refus de vote, autres pour.

17. Création du Diplôme d'Université (DU) Santé et Thermalisme

18. Création du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Pratiques Médicales en Station Thermale

19. Création du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Médecine Manuelle – Ostéopathie



20. Création du Diplôme Universitaire (DU) Défis du Manager de Demain

Un représentant du Collège B note sur ce point que le dossier reçu semble très incomplet, des contradictions existent sur l'estimation globale des volumes, etc.

Le VP CF répond qu'il y a eu un débat sur ce DU. Il manque effectivement des documents fournis au CF. Le CF a toutefois émis une réserve, i.e. mettre en cohérence des volumes de cours différents selon les pages de document. Ceci étant, le DU va dans le sens qu'on voudrait lui donner, mais pourquoi faire un DU et pas une formation qualifiante ? Par ailleurs, un seul partenaire (Banque Populaire) et cela est à modifier à terme...

21. Demande d'ouverture de la préparation au concours de l'agrégation interne Sciences Médico-Sociales

Vote commun aux points 17 à 19 + 21 : 1 refus de vote, autres pour.

Vote du point 20 : 1 refus de vote, 5 abstentions, autres pour.

22. Modalités de mise en œuvre de la période de césure, applicables au 1^{er} janvier 2016

Le VP CF résume les questionnements sur le moment où on peut mettre en œuvre la césure, comment l'utiliser, etc. Peut-on avoir une césure dès l'entrée à l'Université, etc. ?

Vote : unanimité pour.

Vie Institutionnelle

23. Élection d'un membre du collège A et du collège B de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers (en remplacement de M. HENROT élu au CNU)

Le VP CA explique que Mme SPICA est candidate dans le collège A, et Mme CANTERI dans le collège B.

Vote : unanimité pour dans le collège A.

Vote : unanimité pour dans le collège B.

24. Élection d'un membre du collège B du Conseil d'Administration, appelé à siéger au Bureau du Conseil d'Administration (en remplacement de M. DINET promu Professeur)

Le VP CA précise que M. DIOU est candidat.

Vote (ensemble du CA) : unanimité pour.



25. Désignation, parmi les membres du collège B du Conseil d'Administration, d'un membre suppléant (en remplacement de Mme TAILLARD) appelé à siéger à la Commission Patrimoine Immobilier

Le VP CA précise que M. DIOU est candidat.

Vote (ensemble du CA) : unanimité pour.

26. Création de la commission « Qualité de vie au travail »

Le VP CVU explique que cela émerge de différents projets proposés au sein du CVU.

Une de vos représentants pense que pourquoi pas, mais on a un CHSCT qui est déjà en charge de ces problématiques. Il ne faudrait pas que cette commission se substitue au CHSCT.

Le VP CVU répond qu'il n'est pas question effectivement de faire le travail du CHSCT. Le Président ajoute que la commission s'occupera de sujets plus larges, mais les thématiques du CHSCT feront aussi partie de ses champs de réflexion.

Vote : 3 abstentions, autres pour.

27. Modification des statuts de l'UFR Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion

Le SG de l'UL explique que les statuts antérieurs dataient de 2011. Par ailleurs, le doyen a changé. A noter que deux modifications légales ont été apportées après transmission du document, du fait du contrôle de légalité.

Un représentant du Collège A émet une remarque sur le mandat des présidents de section. Il est indiqué qu'ils ne peuvent faire plus de 2 mandats « successifs ». Pourquoi est-ce proposé comme cela et pourquoi ne pas dire simplement « plus de 2 mandats ».

Un représentant du collège B ne comprend pas certaines modifications, telles que l'augmentation du nombre de membres du conseil, le changement de règles de majorité, etc.

Le Président propose qu'on enlève le terme « successivement ».

Vote : 1 refus de vote, autres pour.

28. Modification des statuts de l'Institut Européen du Cinéma et de l'Audiovisuel (IECA)

Le SG dit que les derniers statuts dataient de 2009. On modifie la composition du Conseil, notamment les personnels BIATSS de la composante peuvent assister aux débats.

Le Président précise que la composante est très petite, et il y a souhait que l'ensemble des BIATSS (3 ou 4) puissent assister à tous au conseil.

Vote : 1 refus de vote, autres pour.



29. Création de l'assemblée constituante chargée de proposer les statuts de l'ÉNIM

Le SG indique qu'au 01/01/2016, un administrateur provisoire sera nommé puisque le CA de l'Ecole disparaît au 31/12/2015. Il faut donc une assemblée constituante pour écrire les statuts de l'Ecole, et qu'à l'idéal, un CA soit élu et puisse voter pour un Directeur avant la rentrée 2016. Il a été convenu que le CA de l'ENIM faisait des propositions au Président de l'UL qui ensuite a élaboré et complété une liste nominative de membres de l'assemblée constituante (16 personnes, dont le VP CA, le SG de l'UL et la Directrice de la Direction des Affaires Juridiques au titre de la Direction de l'UL).

Vote : unanimité pour

30. Participation de l'Université de Lorraine en tant que membre adhérent du Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique (C2IME)

Le Président précise que c'est une association dont l'UL pourrait être membre. Elle examinera des dossiers conjoints entre les laboratoires et des entreprises dans le domaine de l'innovation. Il se met en place un triptyque avec l'IRT et le GIP Métafensch. La cotisation est de 2 k€.

Vote : unanimité pour.

30 bis. Délégation du CA de l'UL au Président pour l'affectation du siège social des associations et des entreprises

Le SG de l'UL précise que ceci ne signifie pas l'octroi automatique de locaux et/ou d'une adresse mail.

Le Président ajoute que cela permet de fluidifier car des start-ups ayant des locaux dans des composantes devraient avoir cela comme adresse plutôt que l'adresse de l'UL Cours Léopold.

Vote : 1 abstention, autres pour.

Recherche & Valorisation

31. Convention-cadre entre l'Université de Lorraine et l'INRA

Le Président indique qu'il s'agit d'une révision classique de la convention.

Vote : unanimité pour.

32. Adhésion aux principes de la Charte Européenne du Chercheur « Human Resources Strategy for Researchers »

La VP RH note que cela est important pour l'UL du point de vue attractivité, mais également pour l'attribution de financements européens de type ERC, et pour les chercheurs en quête de mobilité européenne.



Vote : unanimité pour.

33. Adhésion aux principes de la DECLARATION de BERLIN du 22 octobre 2003 et approbation de la convention entre l'Université de Lorraine et le Centre pour la Communication Scientifique Directe dans le cadre du projet Archives Ouvertes Université de Lorraine

Vote : unanimité pour.

34. Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)

La VP RH signale qu'on a apporté aucune modification par rapport à l'an dernier.

Vote : unanimité pour.

34bis. Participation au réseau national des collèges doctoraux

Le Président précise qu'il s'agit d'une demande des Ecoles Doctorales de l'UL

Vote : unanimité pour.

Vie Universitaire

35. Nouveaux critères du Fonds de Solidarité des Initiatives Étudiantes (FSDIE) pour l'année 2016

Le VPE précise que quelques changements au niveau du barème apparaissent (suppression de la subvention aux organisations représentatives étudiantes, etc.).

Vote : unanimité pour.

36. Attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – 5^{ème} tranche de l'année 2015

Le VPE signale qu'il restait moins de 26 k€ pour des demandes d'un montant total de 100 k€. Un coefficient réducteur a été appliqué.

Vote : unanimité pour.

37. Bilan des actions 2015 du Schéma Directeur Handicap et Programme des actions 2016

Le Président précise qu'une mission handicap a été mise en place à l'UL. Un point annuel doit être fait.



Le chargé de mission handicap indique que l'an dernier le CA s'est prononcé sur 11 actions, elles ont été engagées, le travail est en cours, et plutôt satisfaisant. Six nouvelles actions sont prévues pour 2016 : insertion professionnelle des étudiants handicapés ; actions de sensibilisation au handicap ; état des lieux des recherches dans le domaine du handicap ; réflexions sur une formation concernant le handicap ; traitement de sites prioritaires et travail sur les procédures d'évacuation des personnels handicapés ; étude sur l'activité physique destinée aux personnels handicapés, et ouverture à l'activité culturelle.

Vote : unanimité pour.

International

38. Convention cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université de Shizu Oka (Japon)

39. Convention cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Universidad Autonoma Metropolitana (Mexique)

40. Convention cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université de Guanajuato (Mexique)

41. Memorandum of Understanding entre l'Université de Lorraine et l'Université de Californie – San Diego (Etats-Unis) (sous réserve)

Le Président note que l'Université de Californie est notre partenaire dans le dossier ISITE. La convention permet des échanges d'un semestre sans devoir payer les frais d'inscription de l'Université accueillante.

Vote groupé sur les points 38 à 41 : unanimité pour

Fin du CA à 18h30

Vos élus représentants des BIATSS SnpTES – A&I UNSA au CA

Anne LAPLACE-CHASSARD

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS